

Compte rendu de réunion de conseil du Jeudi 18 Janvier 2018

Présents : Bernard ROHOU, Louise-Anne LE GAC, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY, Stéphane MORZADEC

Elodie BOSCHER : secrétaire de mairie

Excusés : Michel Le GALLO (procuration à Bernard ROHOU), Nathalie KERVERN (procuration à Louise-Anne LE GAC), Gilles LE GALL (procuration à Stéphane MORZADEC), Françoise CAUDAL-Le BARS

Secrétaire de séance : Louise-Anne LE GAC

Approbation du dernier compte-rendu

Ordre du jour:

- 1 – Territoire Zéro Chômeur
- 2 - Tableau des effectifs Création de poste
- 3 - Grille dévaluation du personnel
- 4 - Résultat appel d'offres bas du bourg et choix des entreprises
- 5 - Devis réfection cuisine
- 6 - Devis panneaux bas du bourg
- 7 - Devis cimetièrè

- 8 - Curage des fossés

- 9 - Refus CU Bout du Pont
- 10 - Résultat du contrôle des bâtiments et aire de jeux par l'APAVE

- 11 - Animations estivales

1 – Territoire Zéro Chômeur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Plélauff a adhéré au projet « Territoire Zéro Chômeur » en 2016 dont l'objectif est de proposer, à toute personne durablement privée d'emploi sur un territoire, un emploi adapté à leurs savoir-faire.

Le dossier, présenté à Madame La Ministre du travail le 1^{er} février 2017, n'a pas été retenu en raison de l'application de critères de répartition géographique et de mixité de territoires ruraux/urbains.

Cependant, vu la dynamique initiée et la qualité des documents présentés, le ministère (de l'époque) a apporté son soutien à la présentation d'un second dossier. Pour ce faire la commune de Plélauff est amenée à renouveler son engagement et sa participation à cette expérimentation.

Le projet de délibération suivant est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal :

- Vu la loi n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée et portant sur le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales inscrit depuis 2003 dans la Constitution,

- VU la loi n°2016-231 du 29 février 2016, d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

- Vu l'avis donné par le Comité local, le 2 juin 2016,

- Vu la délibération du conseil municipal de (commune) en date du (Ploerdut : 23/06/16 ; Langoëlan : 29/06/16 ; Plouguernevel : 29/06/16 ; Rostrenen : 6/07/16 ; Lescouet-Gouarec : 7/07/16 ; Locmalo : 12/07/16 ; Guémené : 12/07/16 ; Plélauff : 13/09/16)

- *CONSIDÉRANT* que cette expérimentation présente un intérêt tant pour les demandeurs d'emploi de longue durée que pour les services de proximité rendus à la collectivité,

- *CONSIDÉRANT* que l'expérimentation aura un impact positif sur la dynamique territoriale (développement du tissu économique et social),

- *CONSIDÉRANT* qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité local lors de la phase initiale en 2016 et du soutien de la Fondation RTE en 2017, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la volonté de mettre en place un plan d'actions relevant de ses compétences afin de poursuivre l'ingénierie en vue de préparer le dossier de candidature pour le prochain appel à projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

-*AFFIRME* sa volonté de s'inscrire dans la continuité de son engagement dans l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » via l'action spécifique de l'association Tous Vers l'Emploi ».

Il s'engage :

- à participer activement à l'identification des personnes de la commune durablement privées d'emploi par les différents moyens à sa disposition

- à permettre la poursuite de l'ingénierie au cours des années 2018 et 2019 jusqu'au prochain appel à candidatures, notamment par la mise à disposition, selon les besoins, de : local pour les RV avec les demandeurs d'emploi, réseau Wifi, ponctuellement salle de réunion ou salle polyvalente pour des actions plus importantes

- à permettre travail et concertation avec le CCAS et à favoriser le lien avec les associations de la commune

- assurer, par la présence de M. Mme Le Maire ou d'une personne mandatée, sa participation active au comité local de l'expérimentation, avec les municipalités de (Ploerdut ; Langoëlan ; Plouguernevel ; Rostrenen ; Lescouet-Gouarec ; Locmalo ; Guémené ; Plélauff)

- à contribuer à la qualité du futur dossier de candidature à l'expérimentation, notamment en contribuant, en tant que pourvoyeur de travaux utiles, à l'activité de la ou des entreprises à but d'emploi (EBE) qui seraient créées après aval du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette expérimentation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce projet de délibération et désigne Louise-Anne LE GAC pour suppléer Le Maire au sein du dit Comité.

2 - Tableau des effectifs Création de poste

Un adjoint technique 2^{ème} classe est promouvable au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, pour ce faire, il convient créer le poste correspondant.

Monsieur Le Maire propose qu'il soit créé, à compter du 1^{er} février 2018, un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de promouvoir l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2018

3 - Grille d'évaluation du personnel :

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée le nouveau dispositif d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existait précédemment.

L'entretien professionnel porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se propose de retenir les critères mentionnés dans la grille ci-dessous

1 -Résultats professionnels et réalisation des objectifs	2- Compétences Professionnelles et techniques	3- Qualités relationnelles vis-à-vis des usagers de l'autorité des collègues	4 -Capacités d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures
Respect des consignes et procédures Fiabilité, qualité du travail effectué	Maîtrise des outils de travail et de leur évolution Connaissance de	Respectueux et équitable Travail en équipe, aptitude à coopérer	Priorisation, prise de décision, Coordination, mobilisation de

travail effectué	l'environnement professionnel	aptitude à coopérer	l'équipe
Respect des délais et des échéances	Autonomie	Respect des valeurs liées à la mission de service public	Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions
Disponibilité, implication	Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte	Diplomatie, écoute et médiation	Aptitude à alerter et rendre compte
Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation	Capacité d'expression et de communication	Discrétion, réserve	

4 - Résultat appel d'offres bas du bourg et choix des entreprises

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 8 lots séparés lancée le 22 novembre 2017 pour la réalisation du projet d'aménagement touristique en bas du bourg de Plélauff

La Commission « Travaux » réunie Lundi 15 janvier 2018, à 14H en mairie, a procédé avec le concours de Madame Sandrine NICOLAS, architecte, à l'analyse des offres reçues suite à la consultation d'entreprises réalisée du 22 novembre 2017 au 22 décembre 2017.

Ont été retenues les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir celles des entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
1	TERRASSEMENT - GO	LE HO	13572,34€	16 286,81 €
2	ENDUITS EXTERIEURS	ARAUJO	1740,76€	2 088,91 €
3	CHARPENTE	RIO TASSET	3722,30€	4 466,76 €
4	COUVERTURE	RIO TASSET	3258,29€	3 909,95 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	RIO TASSET	3000€	3600 €
6	REVETEMENTS DE SOLS	FALHER PASCAL	2888,80€	3 466,56 €
7	ELECTRICITE - CF - VMC	LE GOIC	2081,00€	2 497,20 €
8	PLOMBERIE-SANITAIRES	LE GOIC	2901,00€	3 481,20 €
	Total		33164,49€	39797,39€

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission Travaux pour l'ensemble des lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse

économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition de la commission Travaux et d'attribuer les marchés aux entreprises précitées et économiquement plus avantageuses

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5 - Devis réfection cuisine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une faible partie des travaux de réfection de la cuisine de la salle des Fêtes pourra bénéficier d'une aide dans le cadre de la DETR. Une rencontre sur site de la Commission Travaux avec l'entreprise DISTRI-SERVICES, le mardi 9 janvier 2018, a conduit à une révision du projet à savoir :

- report du remplacement des ustensiles de cuisines
- remplacement de placards inox par des étagères
- report de l'aménagement de l'espace sous la scène pour le rangement des tables.

Le montant du devis établi par l'entreprise DISTRI-SERVICES s'élève aujourd'hui à 25783,91€ auquel il convient d'ajouter les travaux d'électricité-plomberie de l'entreprise Le Goïc d'un montant avoisinant les 10000€.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre la proposition de la Commission et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ce projet révisé et d'attribuer les marchés aux entreprises précitées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 - Devis panneaux bas du bourg

Le devis de l'entreprise « Enseignes du Miniou » pour la réalisation de 3 panneaux signalétiques à installer par les services techniques de la commune d'un montant de 222€ HT, ainsi que d'un panneau « Rue des Ecoles » d'un montant de 44€ HT soit un total de 266 HT, 319,20€ TTC est validé à l'unanimité.

7 - Devis cimetière (allées, cavurnes et jardin du souvenir)

Le devis et travaux à réaliser au cimetière demandent quelques précisions et seront inscrits à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

8 - Curage des fossés

Le curage des fossés bordant les routes communales est à envisager cependant Ludovic L'Hopital fait remarquer, à juste titre, que la période actuelle ne s'y prête pas et qu'il convient de reporter ces travaux au printemps, voire à la fin de l'été, période où la stabilité du sol sera plus affirmée.

9 - Refus CU Bout du Pont

Plusieurs demandes de CU, déposées par des particuliers, ont récemment reçu des réponses négatives de la part de la DDTM. Monsieur Le Maire invite ces particuliers à redéposer un dossier et propose au Conseil Municipal d'appuyer ces demandes par une délibération motivée. Michel Menguy souligne qu'il serait judicieux que l'argumentation qui sera développée reprenne les articles et éléments qui ont amené la DDTM à donner une réponse négative à savoir que ces possibles nouvelles constructions favoriseraient un habitat dispersé incompatible avec la vocation des espaces naturels et agricoles environnants.

10 - Résultat du contrôle des bâtiments et aire de jeux par l'APAVE

L'ensemble des bâtiments communaux et espaces jeux ont été contrôlés par l'APAVE :

Jeux : une poignée à remplacer sur une balançoire

Panier Basket : aucune anomalie hormis la corrosion

Hangar municipal : un différentiel sera examiné par un électricien

Bibliothèque : RAS

Mairie : RAS

Chapelle : RAS

Eglise : une prise à refixer

Salles des Fêtes : des anomalies relatives à des conduites et fuites de gaz ainsi qu'à des blocs « sorties de secours » ont été corrigées. La commission de sécurité a donné un avis favorable lors de son passage en date du vendredi 15 décembre 2017.

Lors du dernier conseil il avait été décidé de contrôler la terrasse de la maison communale et Laurence BLANCHARD s'étonne de ne pas avoir eu le compte rendu. Bernard ROHOU indique aux membres du conseil que celle-ci a été démontée par Morgane LE SERREC

11 - Animations estivales

Eric CHARROY, maire-adjoint, fait part au conseil d'un contact qu'il a eu avec une artiste musicienne pour la réalisation d'un concert de harpe. Une présentation, via Youtube, est faite au conseil qui donne un avis favorable à la proposition de l'artiste.

Christelle Chevance indique au Conseil que l'on pourrait, en amont de la chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes, solliciter les enfants de la commune pour la réalisation de décorations. Le CCAS en lien avec le Comité des Fêtes organisera, à l'image des actions menées avant Noël, des demi-journées préparatoires le mercredi après-midi, dates qui seront précisées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35